



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Val-d'Oise

**VOUS VENEZ
D'AVOIR UN ENFANT ?
FÉLICITATIONS !**

**N'oubliez pas de faire votre déclaration
à l'Assurance Maladie**

ameli.fr

COMMENT FAIRE ?

Vous pouvez faire la démarche depuis votre compte ameli après avoir fait votre déclaration à la mairie



Si vous avez téléchargé l'application ameli sur votre mobile, voici les étapes à suivre :

1. Connectez-vous à votre compte ameli
2. Cliquez sur la rubrique « Mes démarches » > « Déclaration d'un nouveau-né »
3. Saisissez les informations de votre enfant
4. Confirmez les informations saisies en cliquant sur « Je confirme »
5. Saisissez les informations du second parent
6. Confirmez les informations saisies en cliquant sur « Je confirme »
7. Téléchargez l'acte de naissance de votre enfant ou prenez-le en photo
8. Choisissez si vous acceptez d'inscrire votre enfant sur la carte Vitale des deux parents et cliquez sur « Valider »



Si vous n'avez pas l'application ameli, vous pouvez faire la démarche sur ordinateur en suivant les mêmes étapes que sur l'application.

Besoin d'aide ? Suivez notre tutoriel >

